

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance du 3 juillet 2019

## Délibération n°2019-25 portant désignation des membres du comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS

**Vu** l'article L. 712-3 du code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Vu l'article 4 de la politique d'acceptation des dons de l'École normale supérieure votée le 14 mars 2019 par le conseil d'administration de l'ENS;

Les deux membres du conseil d'administration amenés à siéger au comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS sont :

1.Marie PITTET

2.Stella MANET

## Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 21 Pour : 26 Procurations : 5 Contre : 0

Votants: 26 Abstention(s): 0

Fait à Paris, le 3 juillet 2019

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Mise en ligne le : 3 juillet 2019